

Les maisons-tours et leur aspect social

Autor(en): **Vouga, J.-P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **34 (1962)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125305>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les maisons-tours et leur aspect social

23

Il n'est pas d'un bien grand profit d'épiloguer à perte de vue sur les raisons qui conduisent aujourd'hui la plus modeste cité et le plus médiocre architecte à construire «sa» maison-tour.

Peut-être faudrait-il rappeler préalablement à ces amateurs que, passé huit étages, la construction est loin d'être aussi avantageuse qu'ils l'imaginent et que des problèmes techniques ardues exigent impérieusement d'être résolus...

Peut-être faudrait-il également insister sur la responsabilité morale qu'ils s'imposent en construisant un édifice qui attirera demain tous les regards. Que de réputations d'incompétence solidement établies désormais parce que des apprentis sorciers se sont arrogé le droit de dresser à tous vents des tours lamentablement conçues dont aucun défaut n'échappe et qui disent bien haut l'insuffisance d'étude, l'absence de talent, la vanité de leur auteur... Il y a beaucoup à dire aussi des tours mal placées, projetant leur ombre opaque sur des terrains définitivement condamnés et qui sont là parce que le Conseil communal n'a rien su refuser à un contribuable influent.

Mais ce n'est pas notre propos.

La Section de Zurich de l'Union suisse pour l'amélioration du logement a mis carrément le problème à l'ordre du jour à son assemblée générale. Elle a entendu un exposé de M. Max Werner, architecte cantonal de Saint-Gall, connu à la fois pour son bon sens et pour l'ampleur de ses connaissances. Illustrant son exposé de nombreux clichés montrant les meilleurs et les plus discutables exemples d'un peu partout, il a, semble-t-il, fait largement le tour du problème et montré que les maisons-tours ne sont ni le remède infallible et inévitable qui surmontera les difficultés dues au manque de terrain, ni le crime de lèse-majesté, la plaie, le monstre qu'on dénonce un peu trop facilement.

C'est tout bonnement une solution à la disposition des urbanistes pour résoudre les cas difficiles ou pour marquer un accent dans une composition.

Il convient dès lors de connaître mieux les avantages et les inconvénients réels de cette solution. C'est à quoi s'est attachée cette assemblée en écoutant, après cet exposé, deux pères de famille locataires de maisons-tours.

L'un et l'autre se félicitèrent évidemment de la vue magnifique dont bénéficie leur logement, du calme qui règne aux niveaux supérieurs. Ils ne voudraient plus en changer. Mais le premier relève que les enfants tendent à échapper à la surveillance de leur mère: il estime que l'organisation

d'une garderie à qui pourraient être confiés les jeux des enfants est indispensable. Le second estime quant à lui que les immeubles élevés ne devraient contenir que des logements de une, deux et au maximum trois pièces, ceci précisément pour ne pas grouper trop d'enfants dans ces édifices.

Nous connaissons des lecteurs qui s'amuseront à l'audition du plus grave reproche adressé aux maisons-tours par un de ces locataires: celui de recevoir par la fenêtre la poussière secouée par les ménagères des étages supérieurs. Sans doute cette poussière tombe-t-elle sur la literie que chaque Suisseuse arbore pendant deux heures à ses fenêtres chaque matin!

Il faut évidemment choisir: ou bien habiter une villa et se livrer à tous les ébats que l'individualisme autorise, ou bien habiter un immeuble collectif et se plier à un minimum de règles de vie en commun... et commencer par acheter un aspirateur. C'est très exactement à partir de deux étages que débute l'impossibilité de procéder simultanément à l'oxygénation de la literie et à l'expulsion par voie aérienne des contenus des torchons à poussière... Affaire de gérance, compliquée certes parce que entre le deuxième et le quatorzième étage, la poussière peut parvenir de tant d'endroits différents qu'on ne sait de qui se plaindre... mais affaire de gérance quand même. Enfin, l'un et l'autre locataire se sont plaints du défaut d'insonorisation, aggravé semble-t-il par le fait qu'il y a tant d'étages dessus et dessous qu'on ne sait jamais exactement d'où il provient. C'est le problème lancinant, si inlassablement dénoncé par les locataires et par tous ceux qui sont en rapport avec eux. Il n'est pas propre aux maisons élevées sauf que les structures rationnelles d'une construction de quatorze étages doivent être minces et légères alors qu'à trois étages, elles peuvent être plus lourdes.

En un mot comme en cent, une maison-tour s'étudie: c'est une tâche qui sort de l'ordinaire. Il ne faut pas la confier à des apprentis (même s'ils ont soixante ans!).

J.P.V.